Révisé le: 15/07/2025

Version: V1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au règlement (UE) 2020/878 Huile essentielle – Thym

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom de la substance : HE THYM LINALOL VULGARIS

N° CE: 284-535-7 **N° CAS**: 84929-51-1

Code du produit : HE THYM

Groupe de produits : Huile essentielle **Nom botanique :** *Thymus vulgaris*

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes :

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle,Utilisation professionnelle Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel, Réservé à un usage professionnel

Utilisations déconseillées :

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Ceven' Arômes 100 Route du pont 30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan +33 (0)4 66 60 20 92 cevenaromes@yahoo.fr www.cevenaromes.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

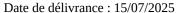
RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau	catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée	catégorie 1	H317
Toxicité pour la reproduction	catégorie 2	H361
Danger par aspiration	catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique	catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16



Version: V1



Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP):







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 - Éviter de respirer les brouillards, fumées, poussières, vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux. P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. NE PAS faire vomir.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers:

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances:

Nom de la substance : HE THYM LINALOL VULGARIS

N° CE: 284-535-7 **N° CAS**: 84929-51-1

Révisé le : 15/07/2025

Version: V1



Description	Numéro CAS Numéro CE	Conc. (%)	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
HE THYM LINALOL VULGARIS	N° CAS: 84929-51-1 N° CE: 284-535-7 N° REACH: 01- 2120769123 56	100	
LINALOL	N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4	1 – 100	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
MYRCENE	N° CAS: 123-35-3 N° CE: 204-622-5	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
GAMMA- TERPINENE	N° CAS: 99-85-4 N° CE: 202-794-6	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361 Asp. Tox. 1, H304
4-TERPINEOL	N° CAS: 562-74-3 N° CE: 209-235-5	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=1300 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
ALPHA- TERPINENE	N° CAS: 99-86-5 N° CE: 202-795-1	2,5 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=1680 mg/kg de poids corporel) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
ALPHA- TERPINEOL	N° CAS: 98-55-5 N° CE: 202-680-6	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
ALPHA- PINENES	N° CAS: 80-56-8 N° CE: 201-291-9	1 – 2,8	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
D-LIMONENE	N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5	1 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
P-CYMENE	N° CAS: 99-87-6 N° CE: 202-796-7	1 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411
GERANIOL	N° CAS: 106-24-1 N° CE: 203-377-1	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
CITRAL	N° CAS: 5392-40-5 N° CE: 226-394-6	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne

inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette). Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air

frais. Mettre la victime au repos.

Révisé le: 15/07/2025

Version: V1



Premiers soins après contact avec la peau: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver

abondamment à l'eau/... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin, Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Lire l'étiquette avant utilisation. sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas

d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer

avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne pas faire vomir. Appeler

immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes/effets après inhalation : Symptômes/effets après inhalation

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Irritation. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires. Risque d'oedème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable. Agents d'extinction non appropriés :Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :Dégagement possible de fumées toxiques.

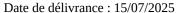
5.3. Conseils aux pompiers:

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :



Version: V1



Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes :

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes :

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour la rétention :Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations :Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

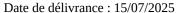
Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas respirer les brouillards, fumées, poussières, vapeurs. Éviter de respirer les brouillards, fumées, poussières, vapeurs. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant. Se conformer aux réglementations en vigueur.



Version: V1



Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles: Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Durée de stockage maximale : 3 années Température de stockage : $\approx 18 (5-25) \, ^{\circ}\text{C}$

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



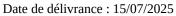




Protection oculaire : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains : Gants de protection.



Version: V1



Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur / Méthode d'essai / Remarques
1. État physique	Liquide
2. Couleur	Incolore. jaune clair.
3. Odeur, seuil olfactif	Caractéristique. aromatique. herbacée.
4. Point de fusion/point de congélation	Pas disponible
5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	195 ℃
6. Inflammabilité	Pas disponible
7. Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas disponible
8. Point d'éclair	\approx 65 °C Atm. press.: 1 atm
9. Température d'auto-inflammation	Pas disponible
10. Température de décomposition	Pas disponible
11. pH	Pas disponible
12. Viscosité cinématique	Pas disponible
13. Solubilité dans l'eau / dans d'autres solvants	Soluble dans. de l'alcool. Insoluble dans l'eau.
14. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas disponible
15. Pression de vapeur	Pas disponible
16. Densité et/ou densité relative	0,9 – 0,95 Type: 'relative density' Temp.: 20 °C
17. Densité de vapeur relative	Pas disponible
18. Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2. Autres informations:

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique :

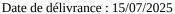
Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité :

Indice de réfraction: 1,45 – 1,48

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:



Version: V1



Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique :

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Non établi.

10.4. Conditions à éviter :

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles:

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 :

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité: Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

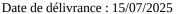
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers :

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité:



Version: V1



Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité :

HE THYM LINALOL VULGARIS BIOLOGIQUE (84929-51-1)

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

LINALOL (78-70-6)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable. Non établi. Biodégradation 100 % 13 JOURS - ZAHN-WELLENS TEST OECD N° 302 B

ALPHA-PINENES (80-56-8)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

D-LIMONENE (5989-27-5)

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

ALPHA-TERPINENE (99-86-5)

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

P-CYMENE (99-87-6)

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

Biodégradation 100 %

GERANIOL (106-24-1)

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable. Non établi. Biodégradation $80-100\,\%$ aérobie, Durée d'exposition 3 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

LINALOL (78-70-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow): 2,97

MYRCENE (123-35-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow): 4,17

ALPHA-PINENES (80-56-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow): 4,834

ALPHA-TERPINENE (99-86-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow): 4,25

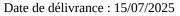
P-CYMENE (99-87-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow): 4,1

GERANIOL (106-24-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow): 2,5 à 25 °C

12.4. Mobilité dans le sol :



Version: V1



Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes :

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage :Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires :Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

AD	R
UN 30)82

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

ADR

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

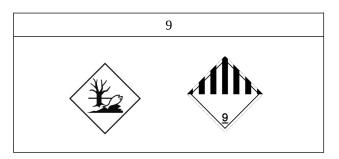
Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (-)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Révisé le: 15/07/2025

Version: V1





14.4. Groupe d'emballage



14.5. Dangers pour l'environnement :

Dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR): M6

Dispositions spéciales (ADR): 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADR) :51 Quantités exceptées (ADR) :E1

Instructions d'emballage (ADR): P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) :PP1

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) :MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR):T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR): TP1, TP29

Code-citerne (ADR):LGBV

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR): 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR): V12

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : CV13

Numéro d'identification du danger (code Kemler):90

Panneaux oranges

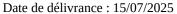


Code de restriction en tunnels (ADR):-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION



Version: V1



15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1. Réglementations UE

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH Non listé dans la liste des substances candidates de REACH Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation) Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012) Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 3828)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviation	ns et acronymes:
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

Révisé le : 15/07/2025

Version: V1



LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUI	I:
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Dam. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Révisé le : 15/07/2025

Version: V1



Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
EUH208	Contient D-LIMONENE, LINALOOL, GERANIOL, COUMARIN. Peut produire une réaction allergique.
Sens. Cut. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

Révisé le : 15/07/2025

Version: V1



STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 2, Irritation des voies respiratoires
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : Ceven'Arômes 100 Route du pont 30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan +33 (0)4 66 60 20 92 cevenaromes@yahoo.fr www.cevenaromes.fr